

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE**

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FEVRIER 2021**

**Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Jean-Pierre Marca, Bastien Roquier, Philippe Boulze, Frédéric Sylvain, Tristan Breem et Muriel Roudil.**

**Personne absente : Pristina Séguier.**

**Cette dernière donne son pouvoir à Muriel Roudil.**

**Secrétaire de Séance : Muriel Roudil**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Vote et approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal**
- 2 - Délibération concernant le démantèlement du réseau téléphonique**
- 3 - Délibération sur la demande de subvention : amendes de polices (modification du montant des travaux)**
- 4 - Délibération sur les conditions et les critères d'octroi des subventions aux associations de chasse**
- 5 - Questions diverses**

**Monsieur le maire ouvre la séance à 21h**

**DELIBERATIONS :**

- 1 - Vote et approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal**

Un compte rendu de conseil municipal doit être voté et approuvé lors du conseil municipal suivant.

Le compte rendu de séance du 22/01/2021 est soumis aux membres du conseil, présents ce jour, qui l'approuvent et le votent à l'unanimité.

## **2 - Délibération concernant le démantèlement du réseau téléphonique**

- Au vu de la situation sanitaire délicate qui se poursuit, de la généralisation et de la pérennisation du télétravail,
- vu les délais trop importants d'intervention de l'opérateur historique sur ses interventions techniques,
- vu l'attitude tendant vers l'abandon de l'entretien des réseaux de téléphonie, notamment les tronçons qui alimentent de toutes petites « Grappes » d'abonnés,
- vu notre souci de voir appliquer le déploiement de la technologie fibre jusqu'à l'abonné via le câblage sur les réseaux existants,
- vu les accords AMII signés par Orange qui engagent l'opérateur dans l'obligation de fibrage de notre commune,
- considérant que la non-réalisation de fibrage pour raisons de difficultés techniques ne peut être opposée à des réseaux qui ont déjà été construits ;

Le conseil municipal décide d'interdire le démantèlement de toute infrastructure de réseaux de télécommunication filaire, qu'elle soit aérienne ou souterraine.

Le Conseil municipal précise en statuant qu'il s'oppose également à l'abandon de tout ouvrage de transmission de communications électronique par un opérateur qui en a la charge, et ce, sur l'ensemble du territoire communal en terrain public comme privé, et voirie publique.

Les membres du conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

## **3 - Délibération sur la demande de subvention : amendes de polices (modification du montant des travaux)**

Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons statué sur une demande de financement pour des travaux à hauteur de 40 000€ HT concernant le projet du cheminement des piétons entre le cimetière et l'église, sur la départementale n°160 à hauteur du quartier de l'église. Ces dernières semaines, comme prévu par la précédente délibération, le dossier à été étudié en phase AVP (Avant-Projet Sommaire).

Suite à la réalisation de cet AVP, il s'avère que d'importants travaux de busage et soutènement sont nécessaires à la bonne réalisation de cet ouvrage.

Par ailleurs, à l'étude du dossier de demande de financement, il s'avère qu'il existe 2 types de dossiers pour l'obtention de subventions au titre des amendes de police à savoir : catégorie tranche 40 000€ et catégorie tranche 80 000€.

Par conséquent, et au vu de la consistance et des coûts prévisionnels des travaux à réaliser, le conseil municipal statue :

- sur une demande de subvention au titre des amendes de police de + de 80 000€

- sur la poursuite des études techniques et économiques en vue de l'obtention de cette aide et de la recherche d'autres sources de financement pour une mise en chantier de ces travaux au dernier trimestre 2021.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

#### **4 - Délibération sur les conditions et les critères d'octroi des subventions aux associations de chasse**

Pour faire suite à la demande d'une subvention exceptionnelle déposée par l'association intercommunale de chasse, il avait été proposé lors du précédent conseil municipal d'établir un cahier des charges type qui fixerait les règles d'attribution de l'aide sur la base de certains critères.

Le conseil décide que cette subvention sera étudiée uniquement sur présentation par les sociétés de chasse des documents et informations suivants :

- Le nombre d'adhérents,
- Le bilan financier des deux dernières années
- La surface chassable sur la commune déclarée à la Fédération de Chasse

Tous ces éléments permettront de calculer le montant de la subvention.

Cette décision est adoptée à la majorité des voix (1 voix contre, 1 abstention, 9 voix pour).

#### **5 - Questions diverses**

M Frédéric Silvain émet le souhait de voir réouvrir le bureau de vote de Mandajors. Cette proposition sera étudiée et abordée lors d'un prochain conseil municipal.

#### **Monsieur le Maire lève la séance à 21H18**

Pour nous, Mairie de la commune de Saint Paul la Coste

Pour être affiché le 19/02/2021 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint Paul la Coste le 18/02/2021